

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
16 juin 2022	7	0	1	3	0

Vote(s) pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 7 : Avenant n°4 au contrat de concession de la SME

Le Comité Syndical,

VU le contrat de concession pour la gestion de l'eau potable et ses annexes en date du 20 décembre 2018,

VU les dispositions de l'article R3135-5 du code de la commande publique,

VU les dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021

VU le projet d'avenant n°4 au contrat de concession de la SME joint en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour le SERM de modifier son contrat de concession de service public,

DECIDE

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 au contrat de concession de service public pour la gestion de l'eau potable du 20 décembre 2018, ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président du SERM



Julien VICK